

9 août 2005

COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES CONSEILLERS

Lorsque les consommateurs envisagent de souscrire un produit d'assurance vie ou d'assurance maladie, il est important qu'ils détiennent des renseignements pertinents sur le produit, sur la façon dont celui-ci répond à leurs besoins, sur la société offrant le produit, et sur le conseiller et les clients d'affaires de ce dernier. Dans certaines juridictions, ces obligations d'information doivent être fournies par écrit au client préalablement à la transaction de vente.

Afin de mieux vous aider à rencontrer diverses demandes de réglementation, un document de référence a été développé, avec la collaboration de différents groupes industriels. Vous pouvez le retrouver dans la section [Pratiques commerciales](#) du Forum du producteur. Il vous est également possible de développer une lettre d'information, basée sur le document de référence, convenant à votre propre situation en prenant soin d'inclure le minimum de renseignements requis.

Commercialisation et communications commerciales